

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 01586 Numéro SIREN : 799 836 903 Nom ou dénomination : 2THELOO FRANCE
--

Ce dépôt a été enregistré le 21/11/2018 sous le numéro de dépôt 112841



20181128412017

DATE DEPOT : 21/11/2018

N° DE DEPOT : 112841

N° GESTION : 2014B01586

N° SIREN : 799836903

DENOMINATION : 2THELOO FRANCE

ADRESSE : 13 rue Riblette 75020 Paris

MILLESIME : 2017

*Certifiés conformes le gérant /
Président*



2THELOO FRANCE

SAS unipersonnelle

Au capital de 10 euros

13 rue Riblette - 75020- PARIS

RCS PARIS 799 836 903

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 28 SEPTEMBRE 2018

Le 28 septembre 2018, à 21h00, à Paris,

La société 2THELOO FRENCH GROUP, société par actions simplifiée unipersonnelle, au capital de 1 938 395 euros, dont le siège social est situé 13 rue Riblette - 75020- PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 808 012 553 représentée par son président, la société 2THELOO HOLDING BV, représentée par Messieurs Kees-Jan BUS et Frank WUBBEN

Associé unique de la Société 2THELOO FRANCE,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de Président de la Société 2THELOO FRANCE, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017
- l'affectation des résultats de cet exercice

PREMIERE DECISION - APPROBATION DES COMPTES

L'associé unique, connaissance prise du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve ces comptes, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par une perte de 518 223 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 518 223 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat déficitaire de l'exercice : 518 223 euros.

Affectation

- Au report à nouveau, soit 518 223 euros
- Solde du report à nouveau, soit 1 760 299 euros.

Capitaux propres de la Société non reconstitués

Les résultats de l'exercice ne nous permettent pas de reconstituer nos capitaux propres qui demeurent inférieurs à la moitié du capital.

Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME DECISION – CONVENTIONS REGLEMENTEES

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé :

Une convention réglementée a été conclue au cours du dernier exercice clos : il s'agit d'une convention de prestation de services entre la Société et la société 2THELOO FRENCH GROUP, son associé unique, conclue à effet du 1er janvier 2015, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un an, sauf dénonciation 6 mois à l'avance, et ayant pour objet le conseil et l'assistance dans les domaines :

- administratifs, techniques et organisationnels
- du personnel
- financiers, fiscaux, comptables.

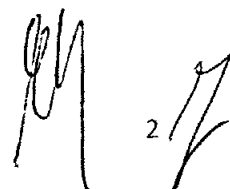
La rémunération hors taxes des prestations rendues par de la société 2THELOO FRENCH GROUP est en relation avec le volume de ses activités, et fixée dans les termes suivants :

- Une partie égale à la quote-part de la Société dans les coûts du de la société 2THELOO FRENCH GROUP, quote-part calculée en principe au prorata des chiffres d'affaires hors taxes de toutes les sociétés clientes du Prestataire sur une période annuelle.

Par exception, la clé de répartition concernant les rémunérations et charges de personnel ne tient pas au chiffre d'affaires réalisé mais au nombre de salariés de chaque société cliente de la société 2THELOO FRENCH GROUP.

- Une marge égale à 5% de la somme précédente.

Sous réserve de l'année 2015 -première année d'exécution du contrat-, la rémunération est réglée, au titre de chaque exercice, sous forme d'acomptes provisionnels semestriels, d'un montant égal à la moitié de la rémunération du prestataire au cours de l'année précédant celle donnant lieu à règlement, une régularisation intervenant en fin d'année sur la base de du chiffre d'affaires hors taxes effectivement réalisé par la Société au cours de l'exercice et de son résultat courant.

Handwritten signature and initials, possibly representing the company or a representative.

QUATRIEME DECISION - DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.



Kees-Jan Bus

2THELOO FRENCH GROUP

Représentée par son président

Représenté par Messieurs Kees-Jan
BUS et Frank WUBBEN



Wubben

2THELOO FRANCE

SAS unipersonnelle

Au capital de 10 euros

13 rue Riblette -75020- PARIS

RCS PARIS 799 836 903

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT DU 28 SEPTEMBRE 2018
--

Le 28 septembre 2018, à 21h, à Paris,

Le Président, la société 2THELOO FRENCH GROUP, société par actions simplifiée unipersonnelle, au capital de 1 938 395 euros, dont le siège social est situé 13 rue Riblette -75020- PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 808 012 553 représentée par son président, la société 2THELOO HOLDING BV, représentée par Messieurs Kees-Jan BUS et Frank WUBBEN

a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Décisions à prendre pour la préparation et la convocation de l'assemblée générale annuelle ordinaire sur les comptes dudit exercice ;

EXAMEN DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS

Le Président procède à l'examen des comptes de l'exercice social débuté le 1er janvier 2017 et clos le 31 décembre 2017, de l'inventaire, du bilan, du compte de résultat et de l'annexe.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 font apparaître une perte de 518 223 euros.

Le Président constate que les comptes annuels ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'établissement que les années précédentes.

Puis le Président procède à un examen détaillé des comptes de l'exercice.

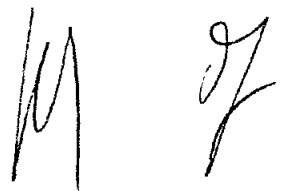
Il arrête définitivement les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, lesdits comptes faisant apparaître un chiffre d'affaires de 1 217 115 euros et une perte de 518 223 euros.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le président examine ensuite l'affectation du résultat.

Le président décide de proposer à l'assemblée générale d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 518 223 euros de la manière suivante :

Origine



- Résultat déficitaire de l'exercice : 518 223 euros.

Affectation

- Au report à nouveau, soit 518 223 euros
- Solde du report à nouveau, soit 1 760 299 euros.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le Président déclare qu'il a été conclu des conventions donnant lieu à l'application de la procédure prévue aux articles L 227-10 et suivants du Code de commerce au cours de l'exercice écoulé ou au cours d'exercices antérieurs.

Une convention réglementée a été conclue au cours du dernier exercice clos : il s'agit d'une convention de prestation de services entre la Société et la société 2THELOO FRENCH GROUP, son associé unique, conclue à effet du 1er janvier 2015, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un an, sauf dénonciation 6 mois à l'avance, et ayant pour objet le conseil et l'assistance dans les domaines :

- administratifs, techniques et organisationnels
- du personnel
- financiers, fiscaux, comptables.

La rémunération hors taxes des prestations rendues par de la société 2THELOO FRENCH GROUP est en relation avec le volume de ses activités, et fixée dans les termes suivants :

- Une partie égale à la quote-part de la Société dans les coûts du de la société 2THELOO FRENCH GROUP, quote-part calculée en principe au prorata des chiffres d'affaires hors taxes de toutes les sociétés clientes du Prestataire sur une période annuelle.

Par exception, la clé de répartition concernant les rémunérations et charges de personnel ne tient pas au chiffre d'affaires réalisé mais au nombre de salariés de chaque société cliente de la société 2THELOO FRENCH GROUP.

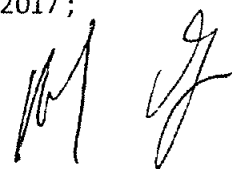
- Une marge égale à 5% de la somme précédente.

Sous réserve de l'année 2015 -première année d'exécution du contrat-, la rémunération est réglée, au titre de chaque exercice, sous forme d'acomptes provisionnels semestriels, d'un montant égal à la moitié de la rémunération du prestataire au cours de l'année précédant celle donnant lieu à règlement, une régularisation intervenant en fin d'année sur la base de du chiffre d'affaires hors taxes effectivement réalisé par la Société au cours de l'exercice et de son résultat courant.

CONVOCAION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Le Président décide de convoquer les associés en assemblée générale ordinaire annuelle le 28 septembre 2018 à 21heures, au siège social, 13 rue Riblette -75020- PARIS à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;



- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président constate qu'il a tout ce qui est nécessaire pour assurer la préparation et la convocation de l'assemblée générale.

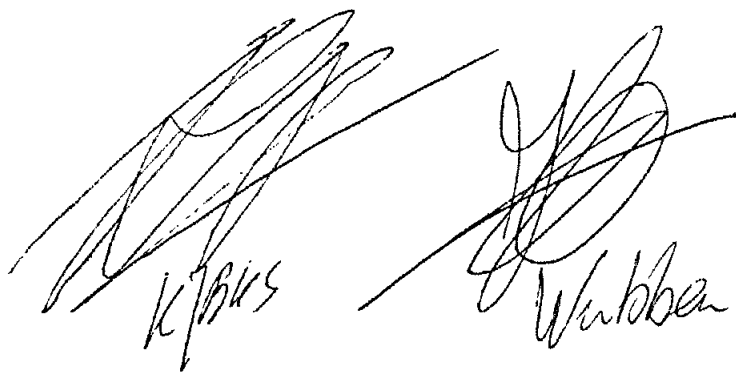
RAPPORT - RESOLUTIONS

Le Président arrête ensuite les termes du rapport qu'il présentera à l'associé unique, ainsi que le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'associé unique.

COMMUNICATION A L'ASSOCIE UNIQUE

Le Président prendra toutes mesures utiles en vue de permettre à l'associé unique d'exercer son droit de communication des documents et renseignements relatifs à la prochaine assemblée dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et consigné au registre.

The image shows two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is 'Kees-Jan BUS' and the signature on the right is 'Frank WUBBEN'. Both signatures are stylized and cursive.

Le Président

2THELOO FRENCH GROUP

Représentée par son président

représentée par Messieurs M. Kees-Jan BUS et Frank WUBBEN

Bilan Actif

	Brut	Amort. Prov.	Net Au 31/12/2017	Net Au 31/12/2016
Capital souscrit non appelé				
Actif Immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	87 540	26 262	61 278	87 540
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 146 244	277 375	868 869	1 146 244
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	847 621	847 319	302	8 516
Installations tech., matériels et outillages industriels	99 414	85 625	13 790	385 738
Autres immobilisations corporelles	251 584	169 751	81 834	158 296
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	18 873		18 873	27 792
TOTAL (I)	2 451 276	1 406 330	1 044 945	1 814 125
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	27 885		27 885	60 402
Avances et acomptes versés sur commandes				525
Créances				
Clients et comptes rattachés	518 823		518 823	66 029
Autres	308 238		308 238	338 206
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres Titres				
Instruments de Trésorerie				
Disponibilités	67 026		67 026	413 864
Charges constatées d'avance	19 179		19 179	14 136
TOTAL (II)	941 150		941 150	893 162
Frais d'émission d'emprunts à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)	3 392 426	1 406 330	1 986 096	2 707 287

Bilan Passif

	Net Au 31/12/2017	Net Au 31/12/2016
Capitaux Propres		
Capital social ou individuel dont versé : 10	10	10
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale		
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves		
Report à nouveau	(1 242 077)	(431 499)
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(518 223)	(810 577)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	(1 760 289)	(1 242 067)
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL (I BIS)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	72 554	
Provisions pour charges		
TOTAL (II)	72 554	
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	110 737	200 914
Emprunts et dettes financières diverses	3 076 595	3 055 116
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	282 291	438 780
Dettes fiscales et sociales	201 948	138 668
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 260	115 875
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III)	3 673 831	3 949 353
Ecart de conversion passif (IV)		
TOTAL GENERAL (I à IV)	1 986 096	2 707 287

Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP

H Z

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2017 au 31/12/2017			Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
	Franco	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises	80 270		80 270	21 720
Production vendue de biens				
Production vendue de services	1 136 845		1 136 845	652 647
Chiffre d'affaires Net	1 217 115		1 217 115	674 368
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues			2 820	
Reprises sur amort., dépréciations, provisions, transferts de charges			184 500	21 015
Autres produits			21 181	199
TOTAL (I)			1 425 617	695 581
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			30 540	6 012
Variation de stocks (marchandises)			13 619	419
Achats de matières premières et autres approvisionnements				6 905
Variation de stocks (matières premières et autres appro.)				
Autres achats et charges externes *			388 135	609 915
Impôts, taxes et versements assimilés			6 852	(4 252)
Salaires et traitements			366 909	127 237
Charges sociales			95 792	26 170
Dotations aux amortissements sur immobilisations			208 735	105 781
Dotations aux dépréciations des immobilisations				184 500
Dotations aux dépréciations des actifs circulants			161 800	
Dotations aux provisions pour risques et charges			72 554	
Autres charges			390 352	135
TOTAL (II)			1 735 287	1 062 823
* Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			(309 671)	(367 241)
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
Produits financiers de participation				27 819
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				150 136
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL (V)				177 955
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			49 632	560 840
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements				
TOTAL (VI)			49 632	560 840
RESULTAT FINANCIER (V - VI)			(49 632)	(382 885)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			(359 303)	(750 127)

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	412 333	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
TOTAL (VII)	412 333	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	192	
Sur opérations en capital	596 833	60 451
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL (VIII)	597 025	60 451
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	(184 692)	(60 451)
Participations des salariés (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	(25 772)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	1 837 949	873 536
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	2 356 172	1 684 114
BENEFICE OU PERTE (TOTAL DES PRODUITS - TOTAL DES CHARGES)	(518 223)	(810 577)
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		27 819
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	40 024	




ANNEXE

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2017 dont le total du bilan avant répartition est de 1 986 096 Euros, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de : (518 223) Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

PRESENTATION GENERALE

Activité de l'entreprise :

La société par action simplifiée, 2Theloo France, créée en 2014 a pour principale activité le développement, l'implantation et l'exploitation d'un concept de boutiques-toilettes dans les centres villes, centres commerciaux, gares et stations service autoroutières.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation malgré la perte de la moitié du capital social et compte-tenu du soutien financier du groupe,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Faits caractéristiques

La société a transféré à une autre société du groupe auquel elle appartient et titulaire du contrat d'occupation temporaire du domaine public avec la SNCF, les actifs sous-jacents à l'exploitation d'espaces sanitaires au sein de la gare de Lyon. Ces actifs ont été transférés à leur valeur nette comptable.

La société a fermé le site relatif à l'exploitation du fonds SAGETA d'une valeur brute de 184.500 € à l'ouverture de l'exercice. Ce fonds ayant été totalement déprécié au cours de l'exercice 2016, la sortie de cet actif n'a eu aucune conséquence sur le résultat comptable de la période.

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Une vérification de comptabilité au titre des exercices 2015, 2016 et 2017, a été initiée à l'encontre de la société au cours du mois de mars 2018. A la clôture de l'exercice 2017, le contrôle fiscal est toujours en cours.

Au cours de l'exercice 2018, deux sites ont été fermés. La valeur brute des fonds commerciaux des sites ont été dépréciés en totalité sur l'exercice 2017 pour un montant de 161.800 €.

En juin 2018, la société a ouvert 2 nouveaux sites à Paris.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles

Elles résultent des opérations de transmission universelle de patrimoine réalisées au cours de l'exercice 2016.

Le montant des malis techniques comptabilisés en fond de commerce (1.146 K€) résulte d'évaluations réalisées sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés des contrats correspondant.

In Extenso

Aussi, compte tenu de la sensibilité des valorisations aux paramètres utilisés et dans le respect des nouvelles dispositions issues de la réforme des règlements comptables de 2016 portant sur l'évaluation des fonds commerciaux, une appréciation dégradée des résultats futurs pourrait remettre en cause les valorisations supportant les valeurs des fonds commerciaux et se traduire par des dépréciations lors des années à venir.

A ce titre, suite la fermeture de deux sites au titre de l'exercice 2018, une dépréciation à 100% des fonds commerciaux SAMOOVE et WIC a été comptabilisée pour un montant total de 162 k€.

Par ailleurs, le fonds commercial SAGETA, déprécié à 100% au cours de l'exercice 2016, a été totalement repris et comptabilisé en perte au cours de l'exercice 2017, du fait de la fermeture définitive du site sur la période.

Compte tenu de la dépendance de l'activité de chaque concession d'espace public à laquelle se rattache, le fonds commercial SARIVO, non déprécié à la clôture, a été amorti sur la durée restante du bail à compter du 1er janvier 2017.

Au 31/12/2017, les immobilisations incorporelles constituées de (VNC) :

- Licences sur les marques du groupe Point WC : 61K€
- Fonds commercial : 869 K€.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire.

L'ensemble des immobilisations concernant les installations sanitaires, la durée d'amortissement appliquée est de 5 ans.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances et Dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Aucune dépréciation n'a été constatée au cours de l'exercice.

Disponibilités

A la clôture de l'exercice, les disponibilités en banque ont été évaluées à leur valeur nominale.

Engagements de départ à la retraite

Compte tenu du *turn over* important inhérent à l'activité de la société, le management n'a pas procédé au calcul de l'indemnité au titre des départs en retraite considéré comme non significatif.

Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Le crédit d'impôt compétitivité emploi correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été transféré à la société tête du groupe.

Impôt sur les bénéfices

En date du 1er janvier 2015, la société est entrée dans le périmètre d'intégration fiscale de la société 2Theloo French Group, société au capital de 1.938.395 euros, dont le siège social est au 13, rue Riblette - 75020 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 808 012 553.

La société 2Theloo French Group se constitue donc seule redevable de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt de distribution.

Dans le groupe fiscal 2Theloo French Group, les sociétés intégrées fiscalement supportent l'impôt qu'elles devraient acquitter si elles étaient imposées séparément.

Informations requises par l'article R.123-198 - 9° du code de commerce

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 15.450 € hors taxe.

Rémunération du dirigeant

Néant.



Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres		
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	22	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	22	



Composition du capital Social

POSTES CONCERNES	Nombre	Valeur Nominale	Montant en Euros
1-Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	1 000	0.01000	10
2-Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice			
3-Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice			
4-Actions ou parts sociales composant le capital social à la fin de l'exercice (1+2-3)	1 000	0.01000	10



Fonds commercial

Eléments constitutifs du fonds commercial	Montant des éléments			Global	Montant des dépréciations
	Achetés	Réévalués	Reçu en apport		
SARIVO			984 444	984 444	
SAMOOVE			67 800	67 800	67 800
WANT IT CLEAN			94 000	94 000	94 000
Total			1 146 244	1 146 244	161 800

Identité des sociétés consolidant la société mère

Dénomination sociale Siège social	Montant capital	% détenu
2THELOO HOLDING BV PRINS HENDRIKLAAN 17 - 1075AZ AMSTERDAM - PAYS BAS	675 392	100.00

Etat des immobilisations

Cdr 12 A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances et versements
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 418 284		
TOTAL	1 418 284		
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Inst. gales., agencts. et aménagt. const.	847 621		
Installations techniques, matériel et outillages ind.	607 614		
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers	182 452		22 606
Mat. de transport	3 846		
Mat. de bureau et info., mobilier	113 602		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	1 755 138		22 606
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	27 792		
TOTAL	27 792		
TOTAL GENERAL	3 201 211		22 606

Cdr 12 B	Diminutions		Valeur brute des Immo en fin d'exercice	Réévaluation, égale ou inférieure, par mise en équivalence Valeur d'origine des Immo en fin d'exercice
	Virement	Cession		
Frais d'établissement et de développement		184 500	1 233 784	
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
TOTAL		184 500	1 233 784	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Inst. gales., agencts. et aménagt. const.			847 621	
Installations techniques, matériel et outillages ind.		508 200	99 414	
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers		70 923	134 135	
Mat. de transport			3 846	
Mat. de bureau et info., mobilier			113 602	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		679 123	1 198 619	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		8 918	18 873	
TOTAL		8 918	18 873	
TOTAL GENERAL		772 541	2 451 276	

Etat des amortissements

Situation et mouvements de l'exercice	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminut.	Montant en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'étab. et développement				
Autres postes d'immo. incorp.		141 837		141 837
		141 837		141 837
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Ins. gales., agencs. et aménag. des constr.	839 105	8 214		847 319
Inst. techniques, mat. et outillage indust.	221 876	15 414	151 665	85 625
Inst. gales., agenc. et aménagements divers	67 794	22 461	15 125	75 130
Matériel de transport	3 846			3 846
Mat. de bureau et informatique, mobilier	69 965	20 809		90 775
Emballages récup. et divers				
	1 202 586	86 898	166 790	1 102 694
TOTAL GENERAL	1 202 586	208 735	166 790	1 244 530

Immobilisations amortissables	Ventil. mouvements provision amortissements dérogatoires						
	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amort. à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Immobilisations incorporelles							
Frais d'étab. et développement (I)							
Autres postes d'immo. incorp. (II)							
TOTAL							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Inst. gales., agencs. et aménag. des constr.							
Inst. techniques, mat. et outillage indust.							
Inst. gales., agenc. et aménagements divers							
Matériel de transport							
Mat. de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récup. et divers.							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GENERAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE			TOTAL GENERAL NON VENTILE		TOTAL GENERAL NON VENTILE		

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Etat des provisions et dépréciations

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Réglementées					
Provisions pour reconstitution des gisements					
Provisions pour investissements					
Provisions pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Prov. Fisc. pour impl. à l'étranger av. 01/01/1992					
Prov. Fisc. pour impl. à l'étranger apr. 01/01/1992					
Provisions pour prêts d'installation					
Autres provisions réglementées					
TOTAL I					
Risques et charges					
Provisions pour litiges		72 554			72 554
Provisions pour garanties données aux clients					
Provisions pour pertes sur marché à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Provisions pour pensions & obligations					
Provisions pour impôts					
Provisions pour renouvellement des Immobilisations					
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions					
Provisions pour charges soc. fisc. sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL II		72 554			72 554
Nature des dépréciations	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Dépréciations					
Immobilisations incorporelles	184 500	161 800	184 500		161 800
Immobilisations corporelles					
Immobilisations titres mis en équivalence					
Immobilisations titres de participations					
Immobilisations financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients					
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL III	184 500	161 800	184 500		161 800
TOTAL GENERAL (I+II+III)	184 500	234 354	184 500		234 354
Dont dotations et reprises : - d'exploitation		234 354	184 500		
Dont dotations et reprises : - financières					
Dont dotations et reprises : - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : Montant de la dépréciation					



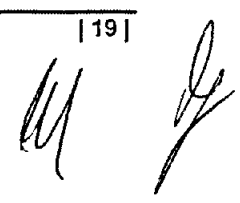

Etat des créances

	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	18 873		18 873
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	518 823	518 823	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	494	494	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	114 180	114 180	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)	192 943	192 943	
Débiteurs divers (dont créances relatives à des op. de pension de titres)	621	621	
Charges constatées d'avance	19 179	19 179	
TOTAL	865 113	846 240	18 873
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques			




Etat des dettes

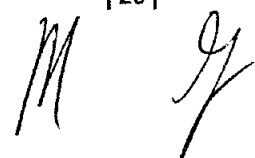
	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances de 1 à 5 ans	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des étabts de crédit (1)				
- à 1 an max. à l'origine				
- à plus d'1 an à l'origine	110 737	41 111	69 626	
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	282 291	282 291		
Personnel et comptes rattachés	26 428	26 428		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	39 267	39 267		
Impôts sur les bénéfices	21 839	21 839		
Taxe sur la valeur ajoutée	113 107	113 107		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	1 307	1 307		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	3 076 595	3 076 595		
Autres dettes (dont dettes relatives à des op. de pension de titres)	2 260	2 260		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	3 673 831	3 604 205	69 626	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	87 846			
(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				



Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

Entreprises liées avec lesquelles la société a un lien de participation

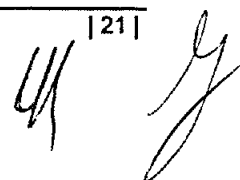
	Montant Entreprises liées	Montant Entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation
Capital souscrit non appelé		
Avances et acomptes sur immob incorporelles		
Avances et acomptes sur immob corporelles		
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	141 491	51 452
Capital souscrit et appelé non versé		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Autres dettes	2 068 760	1 007 836
Produits de participation		
Autres produits financiers		
Charges financières	23 167	16 857



Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Libellé	Résultat avant impôts	Impôts	Résultat après impôts
Résultat courant	(359 303)		(359 303)
Résultat exceptionnel (y compris participations)	(184 692)		(184 692)
Résultat comptable	(543 995)	(25 772)	(518 223)

Le montant de 25.772 € correspond au CICE de l'année 2017 transféré à la société tête du groupe fiscal.



Accroissement et allégement de la dette future d'impôt

Accroissements et allégements	Montant	Impôts
Accroissements		
Provisions réglementées		
Subventions à réintégrer au résultat		
Allégements		
Prov. Non déductible année de dotation		
Total des déficits d'exploitation reportables	12 239	4 080
Total des amortissements différés		
Total des moins values à long terme		
TOTAL	(12 239)	(4 080)

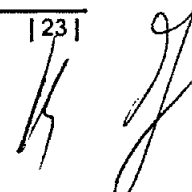
Il s'agit des déficits antérieurs à l'intégration fiscale.

Les déficits cumulés transmis à la société tête de groupe s'élève à 1.001.744 € à la clôture de l'exercice 2017.




Variation des capitaux propres

Rubriques	Montant
Capitaux propres N-1 après résultat et avant AGO	(1 242 067)
- Distributions	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	(1 242 067)
Variations du capital social	
Variation des primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	
Variation des subventions d'investissement et des provisions réglementées	
Variation des autres postes	
Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	(1 242 067)
Variations du capital social	
Variations du compte de l'exploitant	
Variations des primes d'émission, de fusion, d'apport ...	
Variations des écarts de réévaluation	
Variations des réserves légales, statutaires, contractuelles et autres	
Variations des réserves réglementées	
Variations du report à nouveau	(810 577)
Variations des subventions d'investissement et provisions réglementées	
- Affectations du résultat N-1 en capitaux propres (hors distributions)	810 577
Variations en cours d'exercice	
Capitaux propres à la clôture de l'exercice avant résultat	(1 242 067)
Résultat de l'exercice	(518 223)
Capitaux propres à la clôture de l'exercice après résultat et avant assemblée annuelle	(1 760 290)



Produits à recevoir

(Article R123-189 du Code de Commerce)

Produits à recevoir Inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2017	31/12/2016
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	494 799.14	9 000.00
Autres créances		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	494 799.14	9 000.00

Détail des produits à recevoir

Produits à recevoir Inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2017	31/12/2016
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	494 799.14	9 000.00
418100 Clients Factures à établir	494 799.14	9 000.00
Autres créances		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	494 799.14	9 000.00




Charges à payer

(Article R123-189 du Code de Commerce)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan

	Exercice clos le 31/12/2017	Exercice clos le 31/12/2016
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		2 331.14
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	172 542.08	81 696.87
Dettes fiscales et sociales	34 446.99	50 731.02
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	206 989.07	134 759.03

Détail des charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan

	Exercice clos le 31/12/2017	Exercice clos le 31/12/2016
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		2 331.14
168840 Intérêts courus Sur emprunts auprès des établissements de crédit		1 191.29
518000 Intérêts courus		417.05
518100 Intérêts courus à payer		182.99
518200 Frais bancaire à payer		539.81
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	172 542.08	81 696.87
408100 Fournisseurs Factures non parvenues	172 542.08	81 696.87
Dettes fiscales et sociales	34 446.99	50 731.02
428200 Dettes provisionnées pour congés à payer	21 211.57	32 366.00
438200 Charges sociales sur congés à payer	4 667.91	6 923.19
438610 Taxe d'apprentissage	2 570.83	4 961.85
438620 Formation Continue	4 689.68	5 956.98
448600 Etat Charges à payer	1 307.00	523.00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	206 989.07	134 759.03




Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2017	31/12/2016
Produits d'exploitation		
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL		

Charges constatées d'avance	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2017	31/12/2016
Charges d'exploitation	19 179	14 136
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL	19 179	14 136




Détail du résultat exceptionnel

Compte de résultat	Solde		Variation	
	31/12/2017	31/12/2016	Montant	%
Produits Exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	412 332.62		412 332.62	-
775200 Produits des cessions d'éléments d'actif - Immobilisations corporelles	412 332.62		412 332.62	-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
TOTAL DES PRODUITS	412 332.62		412 332.62	
Charges Exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	192.00		192.00	-
671200 Pénalités, amendes fiscales et pénales	192.00		192.00	-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	596 832.60	60 450.58	536 382.02	887.30
675100 Valeurs comptables des éléments d'actif cédés Immobilisations incorporelles	184 500.00		184 500.00	-
675200 Valeurs comptables des éléments d'actif cédés Immobilisations corporelles	412 332.60		412 332.60	-
678800 Charges exceptionnelles diverses		60 450.58	-60 450.58	-100.00
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions				
TOTAL DES CHARGES	597 024.60	60 450.58	536 674.02	887.62
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(184 691.98)	(60 450.58)	(124 241.40)	205.53

2THELOO FRANCE

SAS unipersonnelle

Au capital de 10 euros

13 rue Riblette -75020- PARIS

RCS PARIS 799 836 903

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

La société 2THELOO FRENCH GROUP, associé unique et Président de la Société 2THELOO FRANCE, a, conformément aux dispositions de l'article L 227-9 du Code de commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

L'activité de la Société, immatriculée en janvier 2014, tient principalement au développement et à l'exploitation de boutiques-toilettes dans les centres-villes, centres commerciaux, gares et stations-services autoroutières.

L'exercice clos le 31 décembre 2017 témoigne du challenge à relever en partie déjà relevé et des difficultés rencontrées afférents au lancement de cette activité récente en France.

Fin 2014, la Société a acquis la propriété du capital social de six filiales exploitant des boutiques-toilettes dans Paris sous le concept POINT WC.

En considération de la spécificité des emplacements des boutiques-toilettes et de la durée des contrats afférents, la Société ne connaît pas de concurrent direct.

La fréquentation des boutiques-toilettes atteinte en 2017 était conforme aux prévisions.

Sous réserve de nouveaux événements extérieurs impactant l'activité générale et le tourisme, la fréquentation devrait retrouver une tendance marquée à la hausse en 2018.

Sur le plan social, il est à souligner l'embauche de plusieurs salariés, l'effectif de la Société étant passé de 18 à 22 équivalents temps plein en 2017.



EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE LE 31 DECEMBRE 2017

Une vérification de comptabilité au titre des exercices 2015, 2016 et 2017, a été initiée à l'encontre de la société au cours du mois de mars 2018. A la clôture de l'exercice 2017, le contrôle fiscal est toujours en cours.

Au cours de l'exercice 2018, deux sites ont été fermés. La valeur brute des fonds commerciaux des sites ont été dépréciés en totalité sur l'exercice 2017 pour un montant de 161.800 €.

En juin 2018, la société a ouvert 2 nouveaux sites à Paris.

Aucun autre événement significatif n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

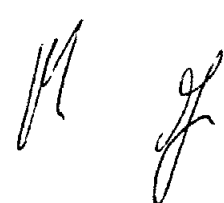
A court et moyen terme, la Société doit retrouver la tendance marquée à la hausse de la fréquentation de ses boutiques-toilettes et entend améliorer et développer son activité de vente de biens (articles de beauté et de soins, accessoires de décoration et mobilier destiné aux toilette).

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance :

Date échéance	Solde des dettes fournisseurs à 30 jours (0-30)	Solde des dettes fournisseurs à 60 jours (31-60)	Solde des dettes fournisseurs à 90 jours (61-90)	Solde des dettes fournisseurs à 90 jours (90+)
Date d'échéance exercice clos le 31 décembre 2017	56 K €	9 K €	18 K €	27 K €
Date d'échéance exercice clos le 31 décembre 2016	343 K €	24 K €	-23 K €	111 K €

Solde des dettes au 31 décembre 2017 : 109 749 euros (contre 455 253 euros au 31 décembre 2016).



EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

- Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 1 217 115 euros contre 674 368 euros au titre de l'exercice précédent ;
- Le total des produits d'exploitation s'élève à 1 425 617 euros contre 695 581 euros au titre de l'exercice précédent ;
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 1 735 287 euros contre 1 062 823 euros au titre de l'exercice précédent;
- Le résultat d'exploitation ressort à (309 671) euros contre (367 241) euros au titre de l'exercice précédent;
- Le montant des traitements et salaires s'élève à 366 909 euros contre 127 237 euros au titre de l'exercice précédent ;
- Le montant des charges sociales s'élève à 95 792 euros contre 26 170 euros au titre de l'exercice précédent ;
- Sur le plan social, il est à souligner l'embauche de plusieurs salariés, l'effectif de la Société étant passé de 18 à 22 équivalents temps plein en 2017;

La Société a supporté des dépenses de travail intérimaire au cours de l'exercice de 0 contre 286 189 en 2016.

Compte tenu d'un résultat financier (49 632) contre (382 885) euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à (359 303) euros contre (750 126) euros au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus, - du résultat exceptionnel de (184 692) contre (60 451) euros en 2016, le résultat de l'exercice se solde par une perte de (518 223) euros contre (810 577) euro au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2017, le total du bilan de la Société s'élevait à 1 986 096 euros contre 2 707 287 euros au titre de l'exercice précédent.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice figurent en annexe.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 518 223 euros de la manière suivante:

Origine

- Résultat déficitaire de l'exercice : 518 223 euros.

Affectation



- Au report à nouveau, soit 518 223 euros
- Solde du report à nouveau, soit 1 760 299 euros.

Capitaux propres de la Société non reconstitués

Depuis l'exercice précédent, les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social.

Il est rappelé que mi 2017, l'associé de la société a décidé la poursuite de l'activité malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital social (inscription au greffe le 17 août 2017) et qu'il lui appartient de reconstituer les capitaux dans le délai légal.

Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

La Société étant une SASU, nous vous rappelons qu'il n'y a pas lieu à établissement d'un rapport spécial par votre Commissaire aux comptes.

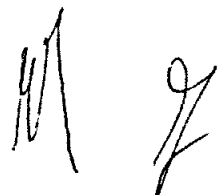
En application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, le présent rapport relate les conventions qui doivent être reportées sur le registre des décisions de l'associé unique.

Une convention réglementée a été conclue au cours du dernier exercice clos : il s'agit d'une convention de prestation de services entre la Société et la société 2THELOO FRENCH GROUP, son associé unique, conclue le 1er décembre 2016 avec effet au 1er janvier 2015, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un an, sauf dénonciation 6 mois à l'avance, et ayant pour objet le conseil et l'assistance dans les domaines :

- administratifs, techniques et organisationnels
- du personnel
- financiers, fiscaux, comptables.

La rémunération hors taxes des prestations rendues par de la société 2THELOO FRENCH GROUP est en relation avec le volume de ses activités, et fixée dans les termes suivants :

- Une partie égale à la quote-part de la Société dans les coûts du de la société 2THELOO FRENCH GROUP, quote-part calculée en principe au prorata des chiffres d'affaires hors taxes de toutes les sociétés clientes du Prestataire sur une période annuelle.

Two handwritten signatures in black ink, one appearing to be 'M' and the other 'Z'.

Par exception, la clé de répartition concernant les rémunérations et charges de personnel ne tient pas au chiffre d'affaires réalisé mais au nombre de salariés de chaque société cliente de la société 2THELOO FRENCH GROUP.

- Une marge égale à 5% de la somme précédente.

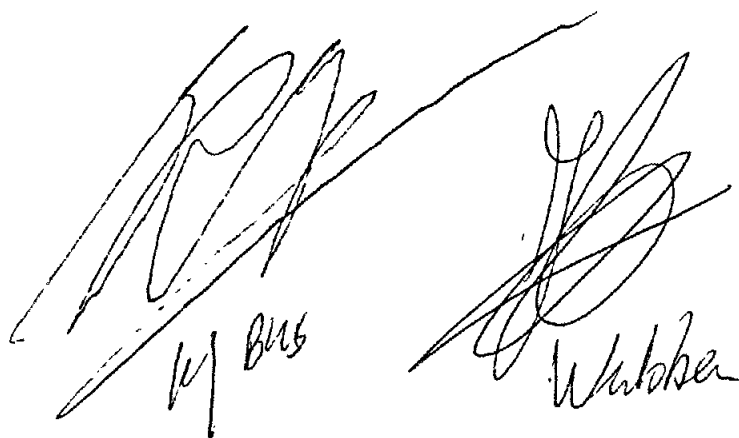
Sous réserve de l'année 2015 -première année d'exécution du contrat-, la rémunération est réglée, au titre de chaque exercice, sous forme d'acomptes provisionnels semestriels, d'un montant égal à la moitié de la rémunération du prestataire au cours de l'année précédant celle donnant lieu à règlement, une régularisation intervenant en fin d'année sur la base de du chiffre d'affaires hors taxes effectivement réalisé par la Société au cours de l'exercice et de son résultat courant.

Les acomptes provisionnels semestriels sont payables sous le délai de 30 jours à compter de la réception, par la Société, des factures émises par la société 2THELOO FRENCH GROUP.

La régularisation annuelle intervient dans les 15 jours de l'arrêté des comptes de l'exercice, la Société étant tenue de communiquer sans délai au prestataire le chiffre d'affaires net hors taxes effectivement réalisé par elle dès lors que celui-ci est définitivement connu ainsi que son résultat courant.

Les autres frais engagés par le prestataire pour le compte de la Société dans le cadre de services complémentaires (en particulier les frais de déplacement, missions) seront facturés en plus, sous réserve que lesdits frais affèrent exclusivement et directement à la réalisation des services et qu'ils soient justifiés.

Tout défaut ou retard de paiement donne lieu, au bénéfice du prestataire, sans mise en demeure préalable, à la perception d'un intérêt de retard, sans préjudice du droit pour ce-dernier de résilier le contrat aux torts de la Société. De plus, en cas de retard ou de défaut de paiement, la Société est redevable d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros, sous réserve, pour le prestataire, de justifier de frais de recouvrement supérieurs.



28 septembre 2018,

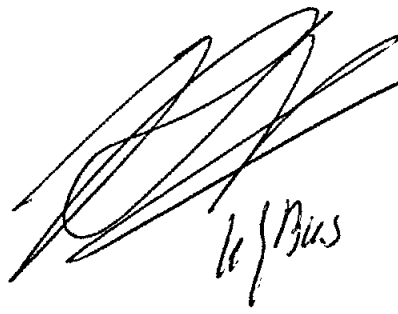
Le Président

2THELOO FRENCH GROUP

Représentée par son président

Représenté par Messieurs Frank
WUBBEN et Kees-Jan BUS

Certifiés conformes par le gérant /
président



le gérant



Wabber

2THELOO FRANCE

13, rue Riblette
75020 Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

Le 28 septembre 2018

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « Règles et méthodes comptables » page 9 de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement du refus de certifier » et dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation ».

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'Associé Unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement du refus de certifier ».

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

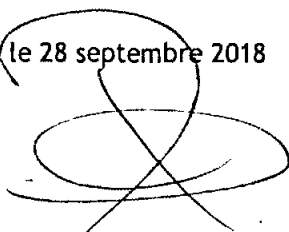
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 28 septembre 2018



BDO France - Léger & associés
Représenté par Eric PICARLE
Commissaire aux comptes